

L'égalité de traitement dans l'accès au logement social reste gravement méconnue à Montpellier. Du point de vue de la répartition qualitative et géographique de l'habitat, ce sont toujours les personnes les plus fragilisées qui se trouvent regroupées, catégories par catégories (populations d'origine étrangère, familles monoparentales, personnes handicapées, etc.), dans les logements les plus dégradés et les quartiers les moins attractifs.

Les propositions d'attribution de logements sociaux sont à caractère ethnique. « On culturalise, on construit des groupes ». Les pouvoirs publics confondent volonté de vivre en famille élargie et envie de vivre en communauté. Ils introduisent une vision coloniale et paternaliste des habitants qui classe les demandeurs de logement sur la base de critères aujourd'hui illégaux.

Les personnes subissent ce cantonnement, quartier par quartier, résidence par résidence, comme une violence. Le sentiment d'injustice qui en découle est puissant, il engendre une totale perte de confiance envers l'état de droit, et laisse le champ libre à toutes les imputations, réelles ou imaginaires, relatives aux pratiques de clientélisme, aux passe-droits, voire à des formes de corruptions. Elles deviennent omniprésentes dans les discussions : «...de toute façon si tu ne connais personne ou si tu ne peux pas payer, tu n'auras pas de logement ... », « si je fais un DALO de toute façon c'est sûr, pour moi ce sera la Paillade ».

Le poids des « délais anormalement longs » pour l'attribution d'un logement social pèse toujours sur les mêmes catégories de population, et les distorsions à cet égard peuvent atteindre une ampleur inacceptable (délais d'attente de quelques mois à une dizaine d'années). De surcroît ces populations discriminées ont peu de perspectives d'un parcours résidentiel promotionnel, y compris par « mutations internes », ce qui renforce les phénomènes de ségrégations et les pertes d'espoir dans l'avenir.

Face à cette situation, qui est notoire et constatable par tous, aucun effort sérieux n'a été fait à Montpellier ces dernières années en faveur d'une plus grande transparence dans le traitement des demandes de logements sociaux, alors que de nombreuses propositions ont été faites en ce sens, et que des expériences nouvelles sont menées partout en France.

Ici, les procédures d'attribution ou de mutation de logement, comme les critères appliqués ou les motifs de refus, restent totalement opaques. Le faible niveau d'information qui est délivré au demandeur sur les conditions de traitement et de suivi de son dossier, l'incompréhension du système, ne peuvent qu'alimenter les soupçons de discrimination et d'injustice. De plus, ce défaut d'information empêche le demandeur de mettre en place une stratégie individuelle dans sa recherche de logement.

Les organismes HLM refusent de participer aux réunions publiques sur le logement, de même que rarissimes sont les élus locaux qui s'engagent sur ces diagnostics et ces réflexions. Comme le relève la Milos dans son rapport 2013 au sujet d'ACM (principal bailleur social sur Montpellier et la région), le système souffre d'un manque de lisibilité et de formalisation de la politique d'attribution des logements. Les critères de priorités pour sélectionner les dossiers sont trop nombreux et non hiérarchisés.

Ce manque de transparence et de clarté a également des conséquences très néfastes pour les professionnels eux-mêmes, notamment pour les personnes en charge de l'accueil et de l'instruction des dossiers. Ils sont particulièrement exposés à des comportements agressifs de la part des demandeurs confrontés à la difficulté de comprendre le système. Il en résulte la fermeture de certaines agences de proximité. Ce qui contribue là encore à la dégradation des relations entre les demandeurs, les locataires et les bailleurs.

Ces carences et dysfonctionnements dégradent un peu plus chaque jour le climat et le lien social. Il est urgent de mettre en place, comme cela se fait dans de nombreux territoires en

France, une véritable politique visant à l'égalité de traitement en matière de logement social, avec des engagements et des plans de prévention et lutte contre les discriminations.

Les plans de réhabilitation ou rénovation urbaine des dernières décennies ont parfois simplement déplacé les zones dites « sensibles » et ont toujours été conduits sans concertation ni prise en compte des demandes des habitants.

Un des derniers exemples à Montpellier, le quartier du Petit Bard : 14 ans de rénovation, le quartier vit toujours au milieu des travaux, le relogement n'est pas effectif pour toutes familles. Depuis 5 mois les travaux devant l'école sont arrêtés avec pour conséquence des gênes très importantes et des risques pour les familles et leurs enfants. Et lorsque les tractopelles ont redémarré, cela a été pour le temps de la visite de la secrétaire d'état Myriam El Khomri... Est-ce que ce type de gestion des quartiers populaires n'est pas un manque de respect et du dédain pour ceux qui vivent là?

Puis viennent les questions d'éducation

Cette concentration de peuplement par catégories spécifiques de familles va jusqu'à provoquer :

- une absence de mixité ethnique dans les écoles ;
- une orientation très fréquente des jeunes vers les filières professionnelles faiblement rémunérées et peu porteuses d'emploi.

Dans les écoles de la République, la ségrégation se traduit par une scolarité avec une communauté mono-ethnique de la maternelle au lycée. Les enseignants et les parents d'élèves n'ont eu de cesse d'alerter sur la situation (conseils d'écoles) et les modifications de la carte scolaire ne font qu'aggraver la ghettoïsation des quartiers (ex : modification de la carte scolaire du collège Rabelais, courrier des parents d'élèves du 27 janvier 2015 à la DASEN).

Quelle citoyenneté promet-on quand une carte scolaire assigne des milliers d'enfants dans des ghettos scolaires ?

L'exigence de justice au cœur de la refondation de l'école qui devrait viser à réduire les effets des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires, et à favoriser la réussite de tous les élèves, nous laisse perplexe. En effet la nouvelle appellation REP+ censée donner plus de moyens aux établissements dans les territoires concernés est un leurre.

Si nous faisons l'inventaire des moyens sur les écoles du quartier Petit Bard par exemple, nous constatons une dégradation des conditions d'apprentissage et une suppression des moyens alloués. L'augmentation du nombre d'élèves dans les classes, y compris dans les modules de soutien, ne permet plus un accompagnement personnalisé des enfants en difficultés (18 élèves au lieu de 12 auparavant, avec suppression de projets expérimentaux de qualité qui ont pourtant montré des effets plus que positifs : Prodas, Coup de pouce langage, Asforel).

Par exemple les difficultés sont réelles et les moyens s'amenuisent au fil du temps dans les écoles du Petit Bard :

-La suppression de postes Rased a entraîné une réduction drastique des prises en charge (En 2000, 5 enfants de classe de CP avaient une prise en charge quotidienne, en 2014 seulement 2 élèves de CP bénéficient d'une prise en charge de 45 minutes deux fois par semaine) ;

-Les évaluations de septembre 2014 montrent par exemple à l'école Delteil que 70% des enfants n'ont pas les pré-requis pour l'apprentissage de la lecture en CP?

-Au nom de l'équité territoriale il y a eu une réduction des Coups de pouce clé qui ont pour mission de prévenir dès le début de la scolarité les échecs scolaires et les exclusions sociales qui leur sont liées.

-La diminution du temps d'intervention du médecin scolaire alors qu'il y a une augmentation des difficultés, et des enfants présentant des pathologies nécessitant des adaptations scolaires.

-La suppression de « postes de décharge de direction ».

-L'augmentation du nombre des « élèves ENA » (Enfant Nouvellement Arrivé) et parallèlement baisse des dispositifs facilitant l'apprentissage du français.

L'absence de réponse aux besoins des familles par les institutions et la restriction de l'inspection académique concernant le dispositif ELCO (Enseignement de la langue et de la culture d'origine) au CE2, CM1 et CM2, ne font qu'encourager les parents à inscrire leurs enfants dans des associations communautaires et des écoles privées.

L'école de la République dans ces quartiers est impuissante et ne fait que renforcer les inégalités sociales. Les enseignants s'épuisent et ne peuvent exercer sereinement leurs missions éducatives. L'ouverture à la différence devient impossible quand le recrutement des personnels tend à s'ethniciser. Nous constatons par exemple que les ATSEM et les animateurs des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) partagent souvent l'origine des élèves.

L'absence de mixité sociale et plus encore ethnique pose de réels problèmes et induit des remaniements identitaires qui, s'ils ne sont pas clairement pris en compte par une réelle volonté politique, risque de renforcer et d'instituer le repli communautaire dans ces territoires.

L'intolérance vis-à-vis de l'altérité, le repli communautaire sont des mécanismes de défense mis en œuvre face à une société qui les discrimine, ne leur accorde pas de place, et ne leur offre que trop peu de perspective d'avenir.

SELECTION DE RAPPORTS DE REFERENCE EN MATIERE DE DISCRIMINATIONS AU LOGEMENT:

- Position du Haut comité pour le logement pour les personnes défavorisées, « Concilier mixité sociale et droit au logement », publié le 23 février 2015.
<http://www.hclpd.gouv.fr/concilier-mixite-sociale-et-droit-au-logement-l-a129.html>
- Rapport TERRITORI, novembre 2013, L'évolution des territoires de la politique de la ville en Languedoc Roussillon.
<http://www.montpellier-journal.fr/2013/05/le-rapport-qui-derange-sur-la-segregation-des-habitants-de-la-paillade.html>
- Rapport de la MIILOS : N°2013-003, décembre 2013, Office public de l'habitat de Montpellier (ACM) Montpellier 34
<http://fr.scribd.com/doc/244615435/Rapport-2013-de-la-Miilos-sur-ACM#scribd>
- Rapport n°2008-146, OPAC de Montpellier, août 2009.
<http://www.montpellier-journal.fr/fichiers/miilosacm2009.pdf>
- Synthèse et propositions pour l'égalité de traitement dans l'accès au logement (2012), Habiter Enfin ! et collectif associatif régional LCD.
http://habiterenfin.fr/IMG/pdf/propositions_pour_l_egalite_de_traitement_dans_l_acces_au_logement_social-2.pdf
- HALDE, analyse et recueil des bonnes pratiques, *Accès au logement social : garantir l'égalité*, 2011.
<http://halde.defenseurdesdroits.fr/IMG/pdf/rapport-logement-social.pdf>
- ARGOS développement local, mission d'étude sur la promotion de l'égalité des traitements dans l'accès au logement social, ACSE – DDE Hérault, Novembre 2007.
<http://www.montpellier-journal.fr/fichiers/etudediscri.pdf>
- HABITER ENFIN ! – FASILD LANGUEDOC ROUSSILLON, *Les discriminations liées aux origines pour l'accès au logement*, 2006.
- Conseil National de l'Habitat, rapport du groupe de travail, *Discriminations dans l'accès au logement*, présenté par Georges Cavallier, 2005.
http://www.vie-publique.fr/documents-vp/rapport_discriminations_cnh.pdf
- Rapport présenté par le groupe de travail sur l'égal accès au logement social, composé de Simone VEIL, Paul BOUCHET, Nicole QUESTIAUX, 2001,
[www.union-habitat.org/hlm/dripweb.nsf/11D34B8475837ED2C12572BB002E4785/\\$file/...](http://www.union-habitat.org/hlm/dripweb.nsf/11D34B8475837ED2C12572BB002E4785/$file/...)
- SOS Racisme, *Bilan et perspectives des politiques publiques de lutte contre les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement*, 21 mars 2002.
www.millenaire3.com/contenus/rapports/sos_racisme.pdf
- GELD, *Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social*, 2001. http://www.hlm.coop/article.php3?id_article=147
- HALDE, *Elaborer des procédures de gestion de la demande et des attributions de logements* <http://halde.defenseurdesdroits.fr/IMG/pdf/cahiers-ush-2.pdf>